

Dimensionnement du volume de la cuvette de rétention

Réglementation appliquée au calcul :

Arrêté du 10_11_09 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation soumises à déclaration sous la rubrique n° 2781-1

2.10. Cuvettes de rétention

Tout stockage de matières liquides autres que le digestat, les matières en cours de traitement ou les effluents d'élevage, susceptibles de créer une pollution de l'eau ou du sol, est associé à une capacité de rétention de volume au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes :

- 100 % de la capacité du plus grand réservoir servant au stockage de ces matières liquides ;
- 50 % de la capacité globale des réservoirs associés.



le: **28/05/2021**

Dimensionnement fait par: Côme FORZY
Vrétention (T=): **3435** m3

Etape I:

Définition du chantier

intitulé du chantier: Méthaniseur

adresse: Ménevilleers

Nombre de cuves: 2
(voir CCTP)

Etape II:

Etablissement du volume

	diamètre	hauteur totale	hauteur utile	Hauteur morte	altimétrie fond de cuve	Volume cuve (m3)	Volume a retenir (m3)
cuve 1	29	7	7	0	94,8	4624	3435
cuve 2	29	4	4	0	95,8	2642	2114
cuve 3							
cuve 4							

Alti basse rétention: 96,60 NGF Volume plus grosse cuve: 3435 m3
Alti haute rétention: 97,40 NGF Somme des demis cuves: 2774 m3

Volume a retenir: 3435 m3

